

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux :

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 12/12/2016 au 30/06/2017

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Conception, réalisation et installation d'une table de navigation en bois

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre de l'Education ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination ;
- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, ordinaires de plein exercice et en alternance organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux membres du service général de l'Inspection ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de parents.

Signataire

Administration générale
de l'Enseignement :
Jean-Pierre HUBIN,
Administrateur général

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Druart Anne	02/690.84.28	anne.druart@cfwb.be
Joachim Marie	02/690.86.63	marie.joachim@cfwb.be
Service Communication & Relations publiques de l'AGE	02/690.80.31	age.communication@cfwb.be

Ecoles : Appel à projets en menuiserie et ébénisterie

« Conception, réalisation et installation d'une table de navigation en bois destinée aux pilotes de la base aérienne de Florennes »

1. Objet de l'appel à projets

La base aérienne de Florennes souhaite acquérir une nouvelle table de navigation en bois pour les membres de la 350^e Escadrille du 2^e Wing Tactique.

Contexte général : Le 2^e Wing Tactique est implanté sur la base militaire aérienne de Florennes. Cette unité compte 1.150 militaires et 30 avions de combat F-16 répartis en deux escadrilles. La 350^e escadrille se voit confier les opérations de défense de l'espace aérien. Elle fait aussi partie de la Force de Réaction Rapide de l'Otan, la NATO Response Force ou NRF.

Avant chaque vol, les pilotes préparent la mission ou l'exercice avec différents collaborateurs autour d'une table de navigation sur laquelle sont déposés différentes cartes et documents.

Cette table doit impérativement respecter certaines exigences techniques précises, voir ci-dessous le point 4 « Caractéristiques techniques de la table attendue ».

Les étapes suivantes sont comprises dans l'appel à projets : la conception, la réalisation et l'installation de la table.

La prise en charge (livraison) de la table sera effectuée par les services de la base aérienne.

Cet appel à projets constitue une belle opportunité pour les élèves et leurs professeurs de mettre en avant leurs compétences et leur professionnalisme. C'est aussi un bel exercice assurément formateur de mener un projet de A à Z et de voir son aboutissement sur le terrain.

2. Public éligible

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice ainsi qu'aux CEFA organisant une ou plusieurs options des secteurs Bois au 3^e degré. Plusieurs classes peuvent travailler ensemble pour proposer un projet mais chaque école participante ne pourra remettre qu'un seul dossier de candidature. Chaque dossier pourra proposer plusieurs projets/variantes.

3. Partenariat

Cet appel à projets est piloté par l'Administration générale de l'Enseignement, en particulier par la Direction "Relations Ecoles-Monde du Travail", avec l'aide de la Direction d'Appui de l'Administrateur général.

Cet appel à projet est soutenu financièrement par les secteurs Bois.

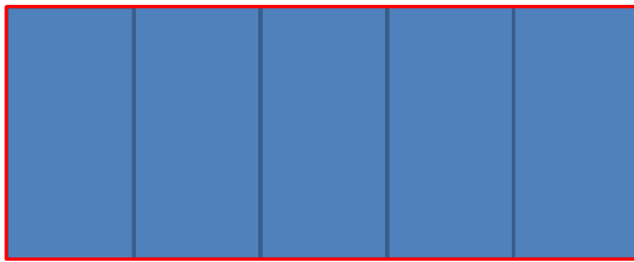
4. Caractéristiques techniques de la table attendue

La table de navigation devra être exécutée dans les ateliers, dans les locaux de pratique professionnelle ou dans d'autres lieux pédagogiquement justifiés pendant les heures normales de cours et sous la surveillance des professeurs intéressés.

La table servira à la préparation des vols d'exercices et missions opérationnelles, notamment à l'aide de cartes, il s'agit donc d'une réelle « table de navigation ».

Pour ce faire, elle devra présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Etre facile à monter/démonter : l'emplacement final de la table se trouvant dans un lieu de haute sécurité, la table devra être montée par les élèves dans une autre pièce avant d'être démontée et remontée par le personnel de la base.
Pour atteindre son emplacement définitif, à savoir une pièce sans fenêtre, la table devra passer par une porte aux dimensions suivantes : **80 cm X 186 cm**.
- Être rectangulaire, en bois et de dimensions :
 - o Longueur : 500 cm
 - o Largeur : 200 cm
 - o Hauteur : 115 cm
 - o **A ces dimensions doivent être ajoutées les dimensions pour les rebords autour de la vitre de protection.**
- Posséder des zones de rangement bien spécifiques :
 - o 28 tiroirs de rangement de dimensions 40 cm X 40 cm X 15 cm, permettant de ranger une farde A4 de 8cm de large et quelques publications aériennes
 - o Plusieurs tiroirs de type B permettant de ranger bics, crayons, blocs de feuilles, etc.
- Pieds : les personnes se réunissent autour de la table soit debout, soit sur des tabourets hauts. Les pieds de la table doivent gêner au minimum.
- Protection : la table de navigation sera protégée par une vitre anti-rayure composée de 5 morceaux de 200 cm x 100 cm et d'une épaisseur de 0,6 cm. Il faut dès lors prévoir un rebord ou renforcement afin d'intégrer cette vitre au mieux. Cette vitre sera fournie par la base aérienne de Florennes.



Description de la vitre de protection : 5 vitres de 200 cm x 100 cm mises bout à bout ; épaisseur 0,6 cm ; Float clair securit, rodé en extérieur (en ligne rouge).

- Visibilité de la 350^e Escadrille :
Le logo de la 350^e Escadrille peut être mis en valeur sur la table de navigation.




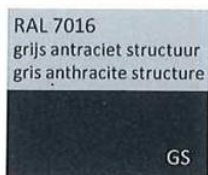


- Eventuellement en supplément : le logo du 2 Wing Tac



et/ou le logo de la Force aérienne

- Environnement: la pièce n'a pas de fenêtre et les murs sont bleus. 
Les chaises d'atelier disposées autour de la table sont de couleur anthracite.
Les autres meubles de bureaux autour ont des pieds gris anthracite et les tables sont en mélamine couleur hêtre foncé.



- L'utilisation du bois local sera privilégiée

5. Livraison et installation de la table

Pour rappel, les étapes suivantes doivent être prévues dans chaque projet déposé (sous peine d'être exclu d'emblée) : la conception, la réalisation et l'installation de la table.

La prise en charge (livraison) de la table sera effectuée par les services de la base aérienne.

6. Montant du marché

Dans le cadre de cet appel à projets, les secteurs Bois ont décidé de sponsoriser le projet sélectionné à hauteur de 250 euros, pour autant qu'il s'agisse soit de bois local ou de panneaux MDF.

Ajouté à ce montant, le budget maximum prévu couvre l'achat des matériaux, la construction et l'installation de la table par les élèves au sein de la base aérienne de Florennes.

La prise en charge de la table au sein de l'établissement et la livraison à la base sera effectuée par les services de la base aérienne et ne fait pas partie du montant du marché.

Conformément aux réglementations en vigueur, la rétribution à allouer à l'établissement scolaire pour la cession de la table en bois doit répondre aux exigences fixées dans l'arrêté royal du 12 février 1976 fixant les conditions auxquelles les objets produits ou les services rendus par un établissement d'enseignement peuvent être aliénés ou loués et l'arrêté ministériel du 12 juillet 1977 exécutant l'arrêté du 12 février 1976 précité.

Le montant que devra verser la base aérienne de Florennes pour l'acquisition de la table en bois est donc fixé à 60% au moins de la valeur marchande de l'objet (celle-ci correspondant à trois fois le prix des matières premières). **Le montant ne pourra toutefois pas dépasser 2.500 euros HTVA.**

Le montant prévu couvre l'achat des matériaux, la construction et l'installation de la table par les élèves au sein de la base aérienne de Florennes.

La base aérienne remboursera l'école gagnante, dans un délai de 30 jours, sur base d'une facture détaillée remise lors de la livraison.

7. Modalités d'organisation de l'appel à projets

– Contenu du dossier de candidature

Pour rappel, chaque école participante ne pourra remettre qu'un seul dossier de candidature. Chaque dossier pourra proposer plusieurs projets/variantes.

Le dossier de candidature de chaque projet comprendra obligatoirement :

- une fiche de renseignements complète (annexe 1) ;
- un plan de la table, avec les dimensions précises du projet ;
- un devis reprenant les différents éléments constitutifs (matières premières, installation, main d'œuvre, etc.)
- une proposition de planning pour la réalisation, la livraison et l'installation (planning qui pourrait être revu en concertation avec la base aérienne et l'Administration générale de l'Enseignement).

– Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature devra être envoyé pour le 1^{er} février 2017, 12 heures au plus tard :

- à l'adresse mail suivante : age.communication@cfwb.be
- et par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante :

Administration générale de l'Enseignement
City Center
Service Communication & Relations publiques - Bureau 3G10
Bvd du Jardin Botanique 20-22
1000 Bruxelles

- ou par un dépôt en « mains propres », contre remise d'une attestation, à la même adresse.

– Analyse des candidatures et planning

Les dossiers seront analysés par un jury constitué de membres de la base aérienne de Florennes, de l'Administration générale de l'Enseignement et de professionnels.

En cas de sélection de plusieurs projets par le jury, une présentation orale devant le jury sera planifiée avec chaque équipe de projet entre début février et début mars afin de départager les projets sélectionnés.

Mi-mars, le jury annoncera par courrier postal aux écoles candidates si elles ont été retenues ou pas.

Le montage final de la table au sein de la base aérienne de Florennes est souhaité **avant le 30 juin 2017**.

8. Visite de la base aérienne pour l'école gagnante

La classe ayant remporté l'appel à projets sera invitée, le jour de l'installation, à la base aérienne de Florennes pour une visite des lieux ainsi qu'un drink.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9. Personnes de contact

Pour toute question relative à cet appel à projets et pour l'obtention des logos en haute définition, vous pouvez prendre contact avec :

– Madame Anne Druart

Direction Relations Ecoles-Monde du Travail

anne.druart@cfwb.be

02/690.84.28

– Madame Marie Joachim

Direction Relations Ecoles-Monde du Travail

marie.joachim@cfwb.be

02/690.86.63

– Service Communication & Relations publiques de l'AGE

age.communication@cfwb.be

02/690.80.31

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.